



**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 9 septembre 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

Sont présent(e)s : Mme Micheline Anctil, mairesse;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 1;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 3;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 5;
M. Yanick Bérubé, conseiller au siège # 6;
M. Daniel Brochu, greffier.

Sont absentes : Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 2;
Mme Johanne Gagnon, conseillère au siège # 4;

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

La prière d'usage est récitée par la mairesse et la séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant au point 4.3 le sujet "Clinique dentaire" et en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 19 août 2014
- 4. Reconnaissance et message de la mairesse**
 - 4.1 Concours maisons fleuries 2014
 - 4.2 MRC Haute-Côte-Nord / Révision du schéma de couverture de risques
 - 4.3 Clinique dentaire
- 5. Travaux publics**
 - 5.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
 - 5.2 Réparation rues / Budget supplémentaire
- 6. Incendie**
 - 6.1 Rapport d'intervention



7. Loisirs et sports

7.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

8. Aménagement et urbanisme

8.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

8.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

9. Développement touristique

9.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

10. Environnement et milieu de vie

10.1 Rapport du conseiller M. Yanick Bérubé

11. Administration

11.1 Rapport de la mairesse

11.2 Paiement des comptes

11.3 Rapport financier

11.4 Autorisation de déplacements

11.5 Aide financière

11.6 Déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la gestion du transport de personnes, transport adapté et transport collectif rural

11.7 Poste Canada

12. Actes législatifs

12.1 Vente de terrain / 10^e Avenue

12.2 Vente de terrain / rue Leduc

13. Affaires nouvelles

14. Période de questions des citoyens

15. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-1409-109

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 19 août 2014 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance, il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Reconnaissance et message de la mairesse

Concours « Maisons fleuries 2014 »

La mairesse informe la population des gagnants du concours « Maisons fleuries », elle félicite et remercie tous ceux et celles qui ont embelli leur demeure.



Elle demande aux personnes présentes de s'avancer afin de recevoir un certificat et un chèque, le cas échéant. Elle remercie tous ceux qui embellissent et félicite les gagnants.

Catégorie résidentielle

- # 1 Mme Linda Ouellet et M. André Drapeau 11, 10^e Avenue100 \$
- # 2 Mme Carmen Paré et M. Claude Harvey 11, 1^{re} Rue75 \$
- # 3 Mme Josée Claveau et M. Steeve Tremblay 8, 4^e Rue50 \$

Catégorie maison-mobile

- # 1 Mme Gaétane Charrette et M. Brian Roy 77, rue Tremblay100 \$
- # 2 Mme Suzanne Tremblay et M. Victor Sirois 69, rue Tremblay75 \$
- # 3 Mme Sylvie Sirois 84, rue Vincent50 \$

Catégorie commerciale

- # 1 Éconolodge | Danube Bleu 5, Route 138 Est100 \$
- # 2 Boulangerie Au P'tit Four 14, Route 138 Ouest75 \$
- # 3 Garage Roger Foster & Fils 215, Route 138 Est50 \$

Mention spéciale M. Marcel Canuel

Mention coup de cœur Golf le Méandre

MRC Haute-Côte-Nord / Révision du schéma de couverture de risques

La mairesse informe la population que la MRC Haute-Côte-Nord a adopté en 2009 un schéma de couverture de risques pour 5 ans. Le comité de travail a débuté ses démarches afin de mettre à jour ce schéma de couverture de risques.

Clinique dentaire

La mairesse informe la population que la nouvelle clinique dentaire est maintenant ouverte sur la 2^e Avenue.

Travaux publics / Rapport du conseiller M. Richard Foster

Le conseiller informe la population que la Ville ne tolère plus les dépôts à neige sur ses terrain et ce, sans autorisation.

Déboisement rang Paul-Baie

Le conseiller informe la population que le déboisement en bordure du chemin est débuté.

Réparation de rues / Budget supplémentaire

R-1409-110

Attendu que la Ville de Forestville a octroyé un contrat de pose et de fourniture d'asphalte au montant de 39 270 \$ plus taxes applicables à Michel Miller inc. lors de la séance ordinaire du 19 août 2014.

Attendu que plusieurs rues ont été effectués et qu'il reste encore plusieurs endroits à réparer;

Attendu que lors de l'adoption de la résolution (R-1408-104) il a été mentionné « Que la Ville se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités selon ses besoin et en fonction des budgets alloués »

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder un budget supplémentaire ne dépassant pas 40 000 \$ à Michel Miller inc. afin de procéder à la réparation de certaines rues. Ce montant sera pris à même le budget d'opération.



Rapport d'intervention

Les membres du conseil accusent réception du rapport d'intervention en incendie au 31 août 2014 préparé par Mme Stéphanie Tremblay, adjointe administrative.

RAPPORT D'INCENDIE AOÛT 2014									
Municipalité	Nombre de sorties								Total par municipalité
	Accident véhicule	Incendie				Fausse alerte	Incendie broussaille	Sauvetage personne	
		Bâtiment	Cheminée	Autres	Véhicule				
Colombier									0
Forestville			1		1		1	1	4
Portneuf-sur-Mer									0
Longue-Rive									0
Les Escoumins			1						1
Total par événement	0	0	2	0	1	0	1	1	5

Explication Autres :
 Forestville : - Incendie de déchets
 Les Escoumins : - Incendie installation électrique extérieur (arbre)

Explication sauvetage :
 Forestville : - Effondrement de structure

Explication fausses alarmes :
 Forestville : - Problème avec le système d'alarme

Loisirs et sports / Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

La conseillère Mme Gina L'Heureux étant absente, c'est la mairesse qui informe la population des sujets suivants :

Cahier des loisirs et période d'inscription

Le cahier des loisirs est maintenant disponible et une période d'inscription a lieu ce soir au Complexe Guy-Ouellet jusqu'à 21 h 00.

Complexe Guy-Ouellet

La mairesse demande la collaboration des utilisateurs du Complexe Guy-Ouellet afin de respecter certaines règles dont :

- Interdiction de fumer;
- Interdiction de consommer des drogues;
- Quitter les chambres maximum 1 heure après la location;
- Équipement adéquat obligatoire;
- Ne pas être sur la glace avec la surfaceuse.

Aménagement et urbanisme / Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

Abri d'hiver

Le conseiller informe la population que les citoyens peuvent procéder, à compter du 2^e samedi d'octobre, à l'installation d'un abri d'hiver pour automobile, pour accès piétonniers, pour protéger les galeries ainsi que les clôtures à neige et leurs structures, sur tout le territoire de la Ville de Forestville, aucun de permis n'est nécessaire. Par contre certaines conditions doivent être respectées;

- Être situé à au moins 1.5 mètres de la bordure du pavage ou du trottoir;
- Être revêtu de façon uniforme de plastique résistant, de toile ou de panneaux de bois peints, ou d'un matériau équivalent, l'usage de polyéthylène ou de toile ayant servi à d'autres fins sont interdits.
- Être une construction assez robuste pour ne pas se détériorer lors des intempéries.
- La structure peut être faite de bois ou de métal.;
- Les abris d'hiver pour automobile doivent être érigés sur un espace de stationnement.



Rapport des permis de rénovation et de construction

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des permis de rénovation et de construction au 31 août 2014 préparé par Mme Gina Foster, agente en bâtiment.

SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION AOÛT 2014						
NOUVELLES CONSTRUCTIONS						
Descriptions	Janvier à août 2014		Janvier à août 2013		2013	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Maison mobiles	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Résidences simples	1	180 000 \$	4	853 000 \$	6	1 423 000 \$
Résidences multiples	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Chalets / autres	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Commerces	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Industries	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Autres (institution & gouvernement)	0	- \$	1	640 000 \$	1	640 000 \$
Total	1	180 000 \$	5	1 493 000 \$	7	2 063 000 \$
RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS						
Descriptions	Janvier à août 2014		Janvier à août 2013		2013	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Résidences simples + maisons mobiles	102	883 465 \$	116	939 790 \$	133	1 182 490 \$
Résidences multiples	6	114 500 \$	3	49 000 \$	3	49 000 \$
Chalets	0	- \$	1	6 000 \$	2	16 000 \$
Commerces	5	98 600 \$	3	76 000 \$	5	141 000 \$
Industries	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Autres (institution & gouvernement)	1	55 900 \$	2	4 500 \$	4	466 153 \$
Annulé	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Sous-total	114	1 152 465 \$	125	1 075 290 \$	147	1 854 643 \$
Démolitions	1	(27 000) \$	1	(500) \$	5	(154 400) \$
Total	115	1 125 465 \$	126	1 074 790 \$	152	1 700 243 \$

Développement touristique / Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

Camping de la Baie-Verte

Le conseiller informe la population que l'occupation du camping de la Baie-Verte pour les 3 derniers mois était de 35.40 % pour juin, 67 % pour juillet et 56 % pour août.

Bureau touristique

Le conseiller informe la population des statistiques de visites du bureau d'accueil touristique :

Année	Mai	Juin	Juillet	Août	Total
2013	233	655	1724	1172	3784
2014	128	419	1193	1083	2823

Environnement et milieu de vie / Rapport du conseiller M. Yanick Bérubé

Collecte des encombrants

Le conseiller informe la population que la collecte des encombrants aura lieu à compter du 20 octobre. Il mentionne les matières acceptées et celles refusées. Il informe également les citoyens que le Centre d'action bénévole Le Nord-est récupère les vêtements, les meubles, électroménagers fonctionnels et propres, articles de cuisine etc.

Rapport de la mairesse

Budget 2015

La mairesse informe la population que la préparation du budget 2015 est maintenant débutée.



M. Yves Lemieux, curé

La mairesse informe la population que le curé, M. Yves Lemieux, quittera Forestville pour s'établir à Baie-Comeau. Son départ sera souligné dimanche.

Paiement des comptes

R-1409-111

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser et/ou de ratifier le paiements des comptes au 30 août 2014.

Description	Montant
Déboursés	51 613.31 \$
Comptes payés	227 058.49 \$
Comptes à payer	263 359.90 \$
Total	542 031.70 \$

Certificat de disponibilité

M. Daniel Brochu, secrétaire-trésorier, certifie qu'au meilleur de sa connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes et des déboursés.

Rapport financier

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport financier au 31 août 2014 préparé par M. Daniel Brochu, secrétaire-trésorier.

POSTE BUDGÉTAIRES	30 AOÛT		BUDGET TOTAL		Ratio		
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	8 MOIS
ADMINISTRATION GENERALE	479 769 \$	500 471 \$	733 291 \$	767 139 \$	65%	65%	67%
SECURITE PUBLIQUE	632 851 \$	619 066 \$	1 143 498 \$	1 141 360 \$	55%	54%	67%
TRANSPORT ROUTIER	651 229 \$	702 209 \$	1 059 261 \$	964 230 \$	61%	73%	67%
HYGIENE DU MILIEU	596 223 \$	598 308 \$	895 407 \$	887 964 \$	67%	67%	67%
URBANISME & MISE EN VALEUR	247 076 \$	231 075 \$	351 418 \$	374 318 \$	70%	62%	67%
LOISIRS & CULTURE	492 381 \$	480 041 \$	772 110 \$	840 600 \$	64%	57%	67%
FRAIS FINANCEMENT	146 295 \$	118 811 \$	257 434 \$	237 047 \$	57%	50%	67%
TOTAL DES DÉPENSES	3 245 824 \$	3 249 981 \$	5 212 419 \$	5 212 658 \$	62%	62%	67%

Autorisation de déplacements

R-1409-112

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents résolu d'autoriser les déplacements suivants :

28 août **Mme Micheline Anctil & M. Daniel Brochu**
Baie-Comeau Rencontre ministère des Transports.

4 sept **M. Daniel Brochu**
Les Escoumins Rencontre des directeurs municipalités Haute-Côte-Nord.

17 et 18 sept **MM. Marco Gauthier & Martin Bouchard**
St-Georges Beauce Aller chercher camion incendie de Colombier.



Aide financière

R-1409-113

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan	Campagne de financement annuelle	540 \$
Association Chasse & Pêche et Association des pompiers Forestville	Fête du chasseur - 25 ^e édition	Profit net du bar

Déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la gestion du transport de personnes, transport adapté et transport collectif rural

R-1409-114

Attendu que l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1) permet à une municipalité régionale de comté, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie de divers domaines dont celui du transport collectif de personnes;

Attendu que l'article 678.0.2.9 du Code municipal spécifie qu'une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Attendu que le comité de travail du transport en Haute-Côte-Nord créé en 2009 recommande au Conseil de la MRC la création d'un guichet unique de transport;

Attendu que le rapport Gestrans 2013 « Plan de transport adapté, collectif et de nolisement d'autocars : Plan de transport régional de la Côte-Nord et plans de transport des MRC de la Haute-Côte-Nord, de Manicouagan, de Sept-Rivières, de Minganie, du Golfe-Saint-Laurent et de Caniapiscau » recommande à l'action 3 du plan d'action de pour la MRC Haute-Côte-Nord, page 97, la déclaration de compétence de la MRC de la Haute-Côte-Nord en transport adapté et en transport collectif rural;

Attendu que la MRC Haute-Côte-Nord a signifié aux municipalités locales son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'objet visé au présent règlement en adoptant la résolution # 2014-07-153 le 7 juillet 2014;

Attendu que la MRC Haute-Côte-Nord, en vertu de l'article 678.0.2.7, peut adopter et mettre en vigueur le présent règlement entre les quatre-vingt-dixième et cent quatre-vingtième jour qui suivent la signification de la résolution # 2014-07-153 aux municipalités visées, soit à compter du 6 octobre 2014 mais à une date n'excédant pas le 4 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Ville de Forestville accepte que la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord déclare sa compétence, conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1), relativement à une partie du domaine de la gestion du transport collectif de personnes, soit en transport adapté et en transport collectif.



Poste Canada

R-1409-115

Attendu que Poste Canada a émis, le 30 juin dernier, une directive concernant l'acheminement du courrier des localités;

Attendu que cette directive modifie de façon majeure l'acheminement du courrier, l'accès au service et le délai de distribution d'une ville à l'autre;

Attendu que les nouvelles directives pourraient affecter le service à la clientèle par la réduction d'heure de service;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de signifier à Poste Canada notre opposition à toute réduction de nos services postaux locaux. Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit expédiée à notre député provincial et fédéral.

Vente de terrain / 10^e Avenue

R-1409-116

Il est proposé par le conseiller M. Yanick Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de vendre, selon l'offre d'achat reçue, à Mme Marie-Blanche Therrien et M. Clément Michaud un terrain connu et désigné comme étant le lot 3 498 262 aux plans et livre du cadastre du Québec. Sans bâtisse et ayant une superficie de 644.600 m² au prix de 9.68 \$ du m² pour un montant total de 6 239.97 \$ plus les taxes applicables. Deux chèques visés au montant de 311.99 \$ chacun ont été déposés lors de la signature de l'offre d'achat et sera imputé sur le montant total lors de la signature de l'acte notarié. Les frais de subdivision cadastrale, de piquetage, de localisation ou autres honoraires d'arpentage sont supportés par l'acquéreur. S'il y a lieu, les dimensions du terrain et le montant de la vente pourront être corrigés lors de la signature de l'acte de vente, selon les données de l'arpenteur. Il est également résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et/ou le directeur général ou son remplaçant désigné à signer tous les documents nécessaires afin de compléter cette transaction. Pour que l'offre d'achat demeure valide l'acte notarié devra être signé dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, sinon cette offre sera annulée.

Vente de terrain / rue Leduc

R-1409-117

Il est résolu de vendre, selon l'offre d'achat reçue, à M. André Savard un terrain connu et désigné comme étant le lot 3 498 724 aux plans et livre du cadastre du Québec. Sans bâtisse et ayant une superficie de 722.300 m² au prix de 6.46 \$ du m² pour un montant total de 4 666.60 \$ plus les taxes applicables. Un chèque au montant de 466.60 \$ a été déposé lors de la signature de l'offre d'achat et sera imputé sur le montant total lors de la signature de l'acte notarié. Les frais de subdivision cadastrale, de piquetage, de localisation ou autres honoraires d'arpentage sont supportés par l'acquéreur. S'il y a lieu, les dimensions du terrain et le montant de la vente pourront être corrigés lors de la signature de l'acte de vente, selon les données de l'arpenteur. Il est également résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et/ou le directeur général ou son remplaçant désigné à signer tous les documents nécessaires afin de compléter cette transaction. Pour que l'offre d'achat demeure valide l'acte notarié devra être signé dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, sinon cette offre sera annulée.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.



Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 20 h 35 et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier